



POLITIQUES À L'APPUI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE
AU NIVEAU MINISTÉRIEL,
2001



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Politiques à l'appui du développement durable



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996), la Corée (12 décembre 1996) et la République slovaque (14 décembre 2000). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Published in English under the title:

POLICIES TO ENHANCE SUSTAINABLE DEVELOPMENT

© OCDE 2001

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, tél. (33-1) 44 07 47 70, fax (33-1) 46 34 67 19, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center, Service Client, (508)750-8400, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 USA, or CCC Online : www.copyright.com. Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Préface

En mai 1998, les ministres des pays Membres de l'OCDE sont convenus que « ... l'action en faveur du développement durable est une priorité essentielle des pays de l'OCDE et ils ont encouragé l'approfondissement de la stratégie... dans les domaines du changement climatique, du progrès technologique, des indicateurs de durabilité et de l'incidence des subventions sur l'environnement ». Ils se sont également accordés à interpréter le terme « durable » comme recouvrant les considérations sociales et environnementales aussi bien qu'économiques, l'objectif étant l'intégration des politiques économiques, environnementales et sociales dans la perspective d'une amélioration du bien-être. Enfin, ils ont souligné « ... qu'il importe de promouvoir une intégration efficace des considérations environnementales dans le système multilatéral [pour les échanges et l'investissement] ». Un rapport, assorti de recommandations d'action, était attendu pour 2001.

Le rapport *Développement durable : quelles politiques ?* fait suite à cette demande. Il s'appuie pour l'essentiel sur les travaux récents effectués par l'OCDE et ses organes autonomes¹ sur différents thèmes en relation avec le développement durable. Il se fonde également sur d'autres sources utiles pour compléter l'analyse de ces thèmes. Conformément au mandat défini pour le projet, le rapport ne vise en aucune manière à traiter de façon exhaustive la question du développement durable. Il met plutôt l'accent sur les options qui s'offrent aux pays de l'OCDE pour mieux intégrer les considérations environnementales dans le fonctionnement du système économique et prendre en compte certaines des conséquences sociales de cette étroite intégration. Bien qu'un grand nombre de ces options soit bien connues, leur mise en œuvre concrète dans les pays Membres n'a souvent pas été à la hauteur de ce que l'on souhaitait. Le rapport souligne combien il importe de donner une priorité élevée à la mobilisation d'un plus large soutien, parmi les pouvoirs publics et la société en général, en faveur d'une mise en place généralisée de politiques de développement durable, tant au niveau national qu'international.

Divers organismes gouvernementaux, organisations internationales et groupes de la société civile œuvrent pour promouvoir le développement durable. La contribution de l'OCDE réside dans le fait qu'elle aborde ces questions dans une perspective économique et qu'elle y apporte son expertise multidisciplinaire. La mise en œuvre pratique de politiques qui encouragent le développement durable

nécessite l'engagement résolu aussi bien des milieux économiques que des autres acteurs, ainsi que des efforts continus pour favoriser le dialogue entre ces acteurs.

Les politiques qui visent expressément à assurer une croissance économique durable, un environnement sain ou la cohésion sociale sont importantes en soi pour le développement durable. Bien qu'elles ne soient pas examinées en détail dans ce rapport, des rapports connexes de l'OCDE sur la croissance économique (OCDE, 2001*b*), sur une stratégie de l'environnement pour la prochaine décennie (OCDE, 2001*d*) et sur des lignes directrices pour la réduction de la pauvreté dans les pays en développement (OCDE, 2001*a*) contribuent à l'analyse des politiques dans ces autres domaines. Ces rapports sont également d'une grande utilité pour le débat plus général sur le développement durable.

Le rapport *Développement durable : quelles politiques ?* est inspiré et complété par un rapport analytique plus détaillé sur le développement durable (OCDE, 2001*e*). Il doit servir de document de référence pour la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres de mai 2001, et est publié sous la responsabilité du Secrétaire général. Les autres publications connexes élaborées à l'occasion du projet de l'OCDE sur le développement durable sont énumérées ci-après.

Autres publications de l'OCDE diffusées dans le cadre du projet triennal sur le développement durable

- AEN (2000), *L'énergie nucléaire dans une perspective de développement durable*, Paris.
- AIE (1999), *World Energy Outlook : Perspectives des subventions à l'énergie : obtenir des justes prix*, Paris.
- OCDE (2001), *Développement durable : les grandes questions*, à paraître, Paris.
- OCDE (2001), *Les perspectives de l'environnement*, Paris.
- OCDE (2001), *Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social*, Paris.
- OCDE (2001), *International Science and Technology Co-operation. Towards Sustainable Development*, Paris.
- OCDE (2000), « Numéro spécial : le développement durable », revue STI n° 25, Paris.
- OCDE (2000), *Frameworks to Measure Sustainable Development : An OECD Expert Workshop*, Paris.
- OCDE (2000), *Towards Sustainable Development : Indicators to Measure Progress : Proceedings of the Rome Conference*, Paris.
- OCDE (2000), *Gouvernance en vue du développement durable : Études de cas : Canada, Allemagne, Japon, Pays-Bas et Royaume-Uni*, Paris.
- OCDE (2000), *Pour des pêcheries responsables. Implications économiques et politiques*, Paris.
- OCDE (1999), *Contre le changement climatique : Bilan et perspectives du Protocole de Kyoto*, Paris.
- OCDE (1999), *Changement climatique : les politiques nationales et le Protocole de Kyoto*, Paris.
- OCDE (1999), *Technology and Environment : Towards Policy Integration*, Paris.
- OCDE (1999), *Framework to Measure Sustainable Development*, Paris.

Principaux enjeux et réactions des pouvoirs publics

Introduction

Les pays de l'OCDE se réfèrent le plus souvent à la croissance économique pour mesurer la progression du bien-être de la population. Cette utilisation de la croissance économique comme indicateur du bien-être n'est guère surprenante. Après tout, les possibilités de consommation sont un aspect important du bien-être tel que le public l'envisage. Mais ce même public sait bien également que la croissance économique ne suffit pas à elle seule à rendre compte de ses besoins et ses attentes, comme en témoignent certaines répercussions négatives de cette croissance – risques pour la santé provoqués par les émissions des transports et l'appauvrissement de la couche d'ozone, réduction de la biodiversité suite aux destructions d'habitats, et nouvelles formes d'inégalités associées aux évolutions des technologies et des modes de production. C'est dans ce contexte qu'est apparue la notion de *développement durable* – c'est-à-dire l'intégration de façon équilibrée des objectifs économiques, sociaux et environnementaux des sociétés. La Commission Brundtland a défini le développement durable comme étant un développement « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (CMED, 1987).

La préservation des intérêts des générations futures constitue, pour beaucoup de personnes, une raison suffisante de ne pas se limiter à la croissance économique comme seul indicateur du bien-être. Mais il existe aussi d'autres raisons : la pérennité de la croissance économique elle-même dépend de la préservation des services rendus par les écosystèmes de base, d'un environnement sain et de la cohésion sociale. La recherche de l'équilibre entre ces éléments nécessitera une coopération renforcée avec les pays en développement et en transition, où vivent déjà 80 % de la population mondiale et où va se produire l'essentiel de l'accroissement démographique futur – car tous les pays sont affectés par les risques d'éclatement et d'exclusion, et ont à gagner des possibilités de participation à une économie mondiale en expansion. D'où l'importance d'une vision plus vaste de ce qu'implique le bien-être, d'une perspective plus longue des conséquences des activités de la période actuelle et d'une plus grande priorité

donnée à la coopération internationale pour la recherche de solutions viables. Dix ans après la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement², le concept de développement durable est solidement intégré dans l'analyse économique traditionnelle (encadré 1). Mais en dépit de la somme des travaux réalisés au plan théorique, son application pratique reste limitée et inégale. Étant donné l'urgence que l'on attache souvent à la recherche de la durabilité, pourquoi les actions concrètes tardent-elles ?

Le rapport présente un tour d'horizon des principaux enjeux et obstacles – conceptuels et pratiques – qui entravent le progrès ainsi que de certains domaines dans lesquels des actions concrètes dans les pays Membres permettraient une meilleure intégration des objectifs environnementaux, économiques et sociaux. Le programme d'action sur lequel repose la notion de développement

Encadré 1. Concepts clés

Le développement durable peut s'interpréter en termes économiques comme « un développement qui s'inscrit dans la durée » (Pearce and Barbier, 2000), – c'est-à-dire une évolution au cours de laquelle *la maximisation du bien-être des générations actuelles ne réduit pas le bien-être futur*. Dans le présent rapport, le bien-être des populations est interprété comme englobant non seulement la satisfaction des besoins économiques, mais aussi les aspirations à un environnement propre et sain et les préférences en termes de développement social. Les formes de capital sur lesquelles s'appuie le bien-être – du fait de leurs volumes et de leur répartition – sont notamment le capital produit par l'homme, le capital naturel, le capital humain et le capital social. Leur « capacité » à alimenter le bien-être dépend de leur interaction, de même que de la taille de la population, de ses caractéristiques et de ses préférences. Les différentes formes de capital fournissent l'un des principaux mécanismes qui relient les générations entre elles – dans la mesure où les décisions actuelles d'investissement ont une influence sur le stock de ces formes de capital, alors que leur durée de vie s'étend sur plusieurs générations.

Un problème clé du développement durable est de savoir dans quelle mesure les différentes formes de capital sont substituables entre elles. Si une substitution à la marge est possible, l'épuisement d'une forme de capital ne remet pas en cause la durabilité, s'il peut être compensé par une augmentation d'autres formes de capital. Toutefois, la substitution entre différentes formes de capital n'est pas toujours possible. Ainsi, lorsqu'il existe des *seuils* critiques pour certaines ressources, une nouvelle dégradation peut rapidement devenir de plus en plus coûteuse et nécessiter des politiques qui préservent la qualité et la résilience des ressources en cause. S'agissant de ressources pour lesquelles il est possible de définir des seuils critiques, la durabilité nécessitera des critères plus rigoureux (encadré 2).

durable est complexe et vaste, et il importe donc d'autant plus de privilégier certains domaines clés, ceux qui présentent le plus de risques de non-durabilité. On traitera ici essentiellement des risques d'épuisement ou de dégradation irréversibles d'un ensemble de ressources naturelles et environnementales, en proposant un ensemble complet de mesures pour faire face à ces risques. Bien que les politiques économiques et sociales offrent manifestement d'importantes possibilités pour contribuer à la durabilité à long terme, il existe dans ces domaines, du moins dans les pays de l'OCDE, des ensembles de politiques relativement bien établis³. Les liens entre les politiques économiques⁴ et sociales⁵ sont également bien compris. En revanche, les politiques d'environnement, et leurs synergies avec les politiques tant économiques que sociales, sont généralement moins développées. Ces synergies doivent être renforcées pour appuyer le développement durable. Compte tenu de ces considérations, le rapport traite pour l'essentiel du lien économie-environnement, car d'une part les enjeux dans ce domaine sont particulièrement importants et d'autre part les relations entre économie et environnement sont aussi moins bien connues. Une amélioration de la cohérence entre les politiques économiques et environnementales contribuerait à éliminer les incitations inadéquates qui entraînent un épuisement des ressources et une détérioration de l'environnement non viables.

Les mesures décrites couvrent quatre grands domaines d'action :

- L'utilisation du système de prix pour encourager individuellement les agents à prendre pleinement en compte l'intégralité des coûts de la détérioration de l'environnement dans leurs décisions ;
- La réforme des procédures de prise de décisions, en faveur d'approches intégrant plus étroitement tout l'éventail des conséquences des politiques des gouvernements ;
- Le recours aux politiques technologiques pour découpler la détérioration de l'environnement et la croissance économique ;
- Le renforcement de la contribution des systèmes internationaux d'échanges et d'investissement à un développement durable au plan mondial.

Des recommandations pour chacun de ces domaines sont présentées à la fin de ce texte, et sont complétées par une analyse plus détaillée dans le corps du rapport. Ces recommandations interdépendantes sont ensuite appliquées à deux problèmes spécifiques – le changement climatique et la gestion des ressources naturelles – pour lesquels les risques de non-durabilité semblent importants. En agissant dans ces domaines, les responsables gouvernementaux doivent prendre en compte un certain nombre d'éléments importants, qui peuvent contribuer à la conception et à la mise en œuvre de politiques de développement durable (encadré 2).

Encadré 2. Éléments importants des politiques de développement durable

L'analyse présentée ici fait ressortir l'importance d'un certain nombre d'éléments interdépendants pour mieux orienter les politiques de développement durable, à savoir :

Planification axée sur le long terme. Faute d'un cadre adéquat pour évaluer l'incidence des politiques sur les différents types de ressources, des mesures visant des objectifs à court terme peuvent être retenues, même si elles ont des incidences négatives à long terme. S'il peut y avoir des arbitrages entre des buts différents à court terme, à long terme le capital créé par l'homme, le capital naturel, le capital humain et le capital social se compléteront mutuellement au service du bien-être.

Prix. Pour que les marchés contribuent à des résultats durables, les prix doivent refléter l'intégralité des coûts et avantages pour les collectivités des biens et services produits. Cela peut nécessiter l'élimination des incitations à la surexploitation des ressources naturelles et à la détérioration de l'environnement, ou l'introduction d'incitations positives à l'amélioration de l'environnement.

Production de biens publics. Nombre des retombées associées aux interventions publiques nécessaires pour promouvoir le développement durable ont les caractéristiques de biens publics (recherche fondamentale, information, santé et enseignement). De même, ces biens publics ont souvent un caractère planétaire dans la mesure où plusieurs pays en tireront avantage (par exemple information sur l'état des écosystèmes mondiaux). Pour que la production de ces biens publics soit efficace il faut surmonter les obstacles à la coordination, par des règles de partage qui tiennent compte du fait que tous les pays n'ont pas les mêmes responsabilités et capacités d'action.

Efficacité par rapport au coût. Les politiques doivent rechercher le moindre coût économique, ce qui implique de faire en sorte que le coût d'utilisation d'une unité supplémentaire de ressource soit le même quelle que soit l'option choisie. Le souci de l'efficacité par rapport au coût permet de minimiser les coûts globaux et de fixer des objectifs plus ambitieux pour l'avenir.

Efficacité par rapport à l'environnement. Les politiques doivent assurer : *i) la régénération* (les ressources renouvelables doivent être utilisées de façon efficiente et elles ne doivent pas pouvoir être consommées au-delà de leur rythme de régénération naturelle à long terme) ; *ii) la substituabilité* (les ressources non renouvelables doivent être utilisées de façon efficiente et leur consommation ne doit pas dépasser les niveaux pouvant être compensés par des ressources renouvelables ou d'autres formes de capital) ; *iii) l'assimilation* (les rejets de substances dangereuses ou polluantes dans l'environnement ne doivent pas excéder sa capacité d'assimilation, et les concentrations doivent être maintenues en dessous des niveaux critiques dont le respect a été jugé nécessaire pour protéger la santé humaine et l'environnement. Lorsque la capacité d'assimilation est effectivement nulle les rejets doivent être strictement proscrits pour éviter toute accumulation

Encadré 2. **Éléments importants des politiques de développement durable** (suite)

dans l'environnement) ; iv) *l'absence d'irréversibilité* (il convient d'éviter les effets préjudiciables irréversibles des activités humaines sur les écosystèmes et sur les cycles géochimiques et hydrologiques. Les processus naturels capables de préserver ou de rétablir l'intégrité des écosystèmes doivent être protégés des incidences négatives des activités humaines. Il convient de prendre en compte les différences dans les niveaux de résilience et de capacité d'assimilation des écosystèmes pour la préservation de leurs populations d'espèces menacées, en danger ou dans une situation critique).

Intégration des politiques. Le manque de cohérence des politiques suivies dans différents domaines peut se traduire par des pratiques contraires à la durabilité. Il arrive souvent, par exemple, que des politiques sectorielles soient introduites sans tenir compte des externalités que visent à corriger les politiques environnementales, ce qui conduit à des incohérences et des retombées non prévues. Pour améliorer la cohérence des politiques, il importe de mieux intégrer les objectifs économiques, environnementaux et sociaux dans les diverses politiques.

Précaution. Les risques de franchissement de seuils critiques dans la capacité de régénération de l'environnement ne peuvent être évalués avec précision. En conséquence, lors de l'élaboration de politiques de développement durable, les pays doivent appliquer des mesures de précaution adaptées, dans les situations où il n'y a pas de certitude scientifique.

Coopération internationale. Avec l'interdépendance grandissante de l'économie mondiale, les effets de contagion se multiplient. La défense étroite d'intérêts nationaux n'a plus de sens quand les pays doivent faire face à un éventail de périls environnementaux et sociaux qui menacent l'ensemble de la planète.

Transparence et responsabilisation. Une démarche participative est essentielle pour relever avec succès le défi du développement durable, étant donné que les conditions de la durabilité ne peuvent être définies en termes purement techniques. Il s'agit d'éclairer la prise des décisions sur l'ensemble des conséquences que celles-ci peuvent avoir et de veiller à rendre des comptes à l'opinion publique.

Découplage des pressions environnementales et de la croissance économique : principaux enjeux

Sommes-nous sur la voie d'un développement durable ? Il faudra répondre négativement à cette question tant que n'auront pas été introduits des changements considérables pour découpler de la croissance économique un ensemble de pressions sur l'environnement et faire en sorte que la poursuite de la croissance n'entraîne pas une nouvelle dégradation de l'environnement. L'interaction

entre la croissance économique et l'environnement naturel sur lequel celle-ci s'appuie est au centre du développement durable. La croissance contribue à l'élévation des niveaux de bien-être des populations et fournit les ressources nécessaires pour réaliser un ensemble d'objectifs environnementaux. Toutefois, la croissance économique peut aussi conduire à une détérioration excessive des ressources naturelles et environnementales – lorsque les incitations à leur utilisation sont inadaptées et les effets externes ne sont pas internalisés. De tout temps, la croissance économique a impliqué la transformation d'une bonne partie du stock de ressources naturelles en d'autres formes de capital. A l'heure actuelle, la préservation d'écosystèmes en bon état de fonctionnement et capables d'assurer le développement économique et social est reconnue comme indispensable à la pérennité du développement, surtout lorsqu'il n'y a pas de solution de rechange.

Les projections économiques et démographiques rendent encore plus cruciales des politiques plus ambitieuses pour relever ce défi du découplage. Le volume du PIB mondial devrait augmenter de 75 % sur la période 1995-2020, les deux tiers de cette progression intervenant dans les pays de l'OCDE. Sur la même période, la demande mondiale d'énergie pourrait progresser de 57 % (AIE, 2000), et le kilométrage parcouru en véhicules à moteur augmenter d'environ 80 % (OCDE, 2001c), l'essentiel de la croissance intervenant en dehors de la zone de l'OCDE⁶. Sur le plan démographique, la population mondiale, qui a triplé au cours des 50 dernières années, devrait progresser encore pendant les 50 prochaines années de 20 % à 75 %, selon les différentes hypothèses des Nations Unies sur les taux de fertilité et de mortalité. Cet accroissement devrait porter essentiellement sur les métropoles des pays en développement. Le poids économique croissant des pays non membres de l'OCDE⁷ fait que ces pays joueront progressivement un rôle plus important dans l'évolution des conditions environnementales mondiales. Les modes de consommation des pays de l'OCDE pèsent déjà lourdement sur l'environnement mondial, mis à contribution pour satisfaire les besoins en produits alimentaires et autres ressources naturelles⁸. La perspective d'une concurrence accrue pour l'exploitation de ressources naturelles rares et d'une augmentation des contraintes sur l'environnement qui résulterait de l'extension de ces modes de consommation à l'ensemble de la population mondiale montre combien il importe d'instaurer à l'échelle mondiale des modes de consommation plus durables.

Les interférences de l'homme sur le système climatique sont un domaine dans lequel le découplage revêt une importance particulière. Il n'y a pas de solution de remplacement aux nombreux services au niveau du climat rendus par la nature, et plusieurs changements induits par des concentrations de plus en plus élevées de gaz à effet de serre dans l'atmosphère pourraient se révéler irréversibles. Les activités humaines ont contribué à l'augmentation de ces concentrations sous l'effet de la combustion d'énergies fossiles (responsable d'environ 85 % des

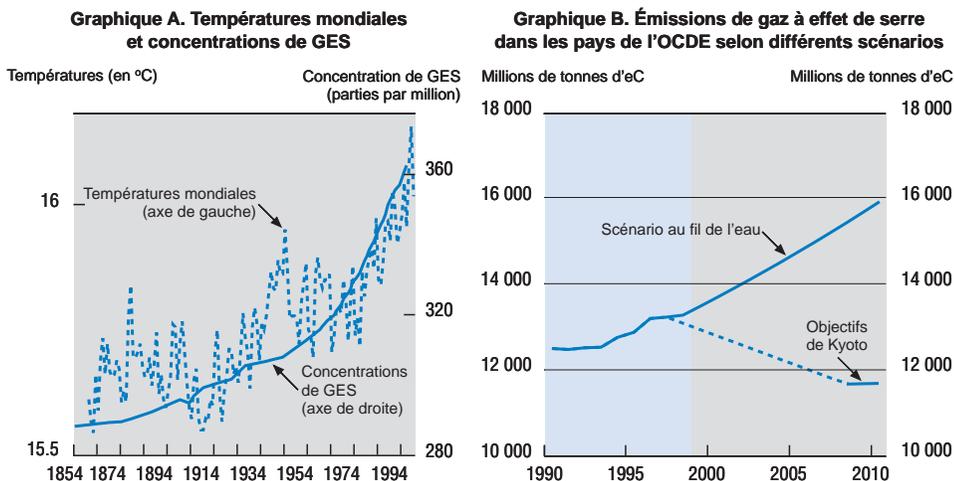
¹⁰

émissions mondiales) et de diverses autres activités. De nouvelles données scientifiques permettent de penser que l'essentiel du réchauffement observé au cours des 50 dernières années est imputable aux activités humaines (GIEC, 2001a). La poursuite de ces tendances pourrait conduire à un doublement des concentrations de gaz à effet de serre d'ici la fin du siècle, à une augmentation des températures, à une modification des régimes de précipitation, à une élévation des niveaux des mers et à des perturbations des mécanismes de circulation atmosphérique et océanique. On pourrait également observer une inondation des zones côtières, la destruction de forêts et de récifs coralliens, la mise en danger de certaines espèces, la baisse de rendement des cultures, des problèmes d'irrigation, l'aggravation des niveaux de pollution atmosphérique, des risques sanitaires liés à des vagues de sécheresse et la propagation de maladies infectieuses (GIEC, 2001b). A court terme, la plupart des pays de l'OCDE se sont engagés à sensiblement réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (figure 1). A plus long terme, la participation des pays en développement aux efforts de lutte contre les émissions sera indispensable pour limiter les changements climatiques. Même si les pays de l'OCDE arrivaient à ramener à zéro leurs émissions, on observerait néanmoins une nouvelle augmentation des concentrations mondiales de ces gaz si la croissance des émissions n'est pas également réduite dans les autres pays. L'opposition entre les responsabilités passées dans les émissions de gaz à effet de serre (principalement dans les pays industrialisés), les causes de pressions futures (qui impliquent certains grands pays non membres) et la vulnérabilité liée aux incidences climatiques (de certains pays les plus pauvres) font que les questions d'équité entre pays sont au cœur des politiques climatiques.

Le risque que les modes actuels de production et de consommation compromettent les services nécessaires à la vie dont dépend le bien-être des populations s'étend aussi à d'autres aspects de l'écosystème mondial. La gestion des ressources naturelles dans les pays de l'OCDE a traditionnellement été centrée sur leurs valeurs marchandes, ignorant largement les valeurs qui ne peuvent être appréhendées par les marchés. Le développement durable nécessite la prise en considération de tous les services fournis par les écosystèmes, qui sont fonction à la fois de la quantité (stock total) et de la qualité (résilience) des ressources considérées. Les systèmes de gestion en place commencent progressivement à prendre en compte ce point de vue plus général, notamment dans les domaines de la biodiversité, des terres agricoles, des forêts, des ressources en eau et des ressources biologiques marines. La communauté internationale a adopté ces deux dernières décennies plusieurs conventions et traités destinés à relever ces défis. Toutefois, la non-ratification de plusieurs de ces textes a souvent nuit à la crédibilité de cette approche⁹.

Il est difficile d'apprécier la signification des changements intervenant dans les écosystèmes, mais l'étude de certaines espèces de vertébrés vivant dans les

Figure 1. Températures mondiales et émissions de gaz à effet de serre dans les pays de l'OCDE



Note : Les données sur les concentrations de GES reposent sur des enregistrements provenant de données de carottage de la banquise jusqu'en 1960, et d'observations de l'Observatoire de Mona Loa, Hawaï, depuis cette date.

Sources : Graphique A : les concentrations de GES sont tirées de C.D. Keeling et T.P. Whorf, Scripps Institution of Oceanography, University of California, États-Unis, pour les mesures effectuées à l'Observatoire de Mona Loa, Hawaï ; et du Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada pour les enregistrements effectués à Alert, TNO, Canada. Les températures mondiales sont tirées de Jones *et al.* (1999) et Parker *et al.* (1995). Graphique B : Les émissions de GES comprennent les émissions de dioxyde de carbone, de méthane et d'hémioxyde d'azote et sont celles utilisées dans le modèle GREEN de l'OCDE.

écosystèmes forestiers, dulcicoles et marins donne à penser que leurs nombres pourraient avoir baissé d'environ un tiers au cours des trente dernières années¹⁰. Les pressions sur les ressources marines sont particulièrement fortes. Environ un quart des principaux stocks de poisson étaient surexploités en 1996. Bien qu'ils soient en cours de reconstitution dans certaines zones, ces stocks ne retrouveront pas des niveaux compatibles avec les rendements maximaux constants des différentes espèces¹¹, sans de nouvelles réductions de l'activité de pêche (OCDE, 2000). Plus généralement, la réduction de la biodiversité est due à la fois à la surexploitation des espèces et à la dégradation de leurs habitats, ainsi qu'à l'introduction et à la diffusion d'espèces envahissantes. Comme l'extinction d'une espèce particulière est irréversible, les mesures prises pour lutter contre ce phénomène doivent être considérées comme une assurance contre la disparition de

ressources qui pourraient se révéler précieuses à l'avenir, soit par leur existence même soit en raison des matières premières qu'elles pourraient procurer dans des domaines comme les pratiques pharmaceutiques, agricoles et industrielles.

Il y a lieu de la même manière de se préoccuper du rythme auquel les ressources en eau sont exploitées et dégradées. Les activités humaines ont contribué à augmenter les prélèvements d'eaux et la pollution des masses aquatiques. Bien que les ressources en eau douce restent encore abondantes à l'échelle planétaire, celles-ci sont réparties de façon inégale à l'intérieur des pays et des régions. Une personne sur cinq dans le monde n'a pas accès à une eau potable saine et d'un coût abordable et une sur deux n'a pas accès à des services d'assainissement adéquats. Environ un tiers de la population mondiale vit actuellement selon les estimations dans des pays où l'on observe un stress hydrique moyen-élevé ou élevé¹² et cette proportion devrait doubler d'ici 2025, selon les projections.

Nombre de ces tendances mettent en péril la capacité de l'environnement naturel à assurer le bien-être futur. Elles constituent également une lourde charge sur le bien-être de la génération actuelle, du fait de leurs incidences sur la santé humaine. Les dommages environnementaux pourraient être d'ores et déjà responsables de 2 à 6 % de la morbidité totale dans les pays de l'OCDE, et de 8 à 13 % de celle observée dans les pays non membres (OCDE, 2001c). Les effets sur la santé de la dégradation de l'environnement sont un élément capital de l'interface social-environnement¹³. Une compréhension et quantification plus précises du poids que les dangers environnementaux font peser sur le bien-être d'aujourd'hui pourraient se révéler cruciales pour l'adoption de politiques environnementales plus ambitieuses à long terme.

La dimension sociale du développement durable

Une démarche cohérente s'impose pour lutter contre ces menaces qui pèsent sur l'environnement d'une manière compatible avec les priorités des différents pays en matière de développement économique et social, compte tenu surtout du caractère planétaire d'un grand nombre de ces périls. Dans certains cas, comme pour le changement climatique, les pays ne peuvent isolément inverser les tendances négatives. Dans d'autres cas, comme pour la biodiversité ou les pénuries d'eau, les conséquences d'une poursuite de la dégradation dépassent les frontières nationales. Du fait de la mondialisation de l'activité économique et de l'évolution des poids économiques relatifs des pays, les priorités d'action ne se situent plus désormais aux niveaux local et national, mais aux niveaux régional et mondial. De ce fait, les politiques nationales dans de nombreux domaines sont devenues moins efficaces par elles-mêmes, suscitant des appels en faveur de nouvelles actions multilatérales. La coopération internationale, toutefois, nécessite des priorités d'action et des critères communs pour le partage des coûts. Il

est difficile de trouver des accords sur ces priorités quand il existe de fortes disparités dans les conditions économiques entre les pays.

Cela a d'autant plus de chance d'être le cas lorsque les besoins fondamentaux d'une population nombreuse – essentiellement dans les pays en développement – ne peuvent être satisfaits du fait de la pauvreté, de la malnutrition, de l'analphabétisme ou d'un accès insuffisant à des services de base. Les conséquences de la pauvreté se perpétuent souvent dans le temps et se propagent d'un pays à l'autre sous la forme de conflits, de migrations et de maladies¹⁴. La réduction de la pauvreté doit donc faire partie intégrante de l'action en faveur du développement durable à l'échelle mondiale et la concrétisation de cet objectif nécessitera des efforts plus importants de la part des pouvoirs publics, des entreprises, de la société civile et de la communauté des pays donateurs. S'inspirant des résolutions d'un certain nombre de conférences de l'ONU dans les années 90, les pays donateurs se sont accordés pour axer les efforts sur sept objectifs de développement international qui, s'ils sont atteints au cours des quinze prochaines années, amélioreront la vie de millions de personnes déshéritées dans les pays en développement¹⁵.

En outre d'importantes synergies existent entre les objectifs de la réduction de la pauvreté et d'une meilleure protection de l'environnement. Les populations rurales, par exemple, dépendent directement des écosystèmes qui les entourent – pâturages, forêts, terres humides et pêcheries côtières – pour la satisfaction de leurs besoins en aliments, combustibles, abri, fourrage et plantes médicinales. Dans les régions rurales et urbaines, les facteurs environnementaux sont à l'origine d'un cinquième de la morbidité totale dans les pays en développement – soit une proportion similaire à celle de la malnutrition et de tous les autres facteurs de risque pouvant être prévenus (Banque mondiale, 2000). Plus généralement, la durabilité de l'environnement ne peut être assurée que dans le cadre d'une vaste stratégie du développement visant une croissance économique soutenue, la solvabilité financière, le développement des institutions, l'amélioration de la gouvernance, des investissements efficaces dans l'enseignement et la santé et la réduction de la pauvreté.

Les pays de l'OCDE peuvent considérablement aider les pays en développement à réaliser ces objectifs en leur donnant accès à leurs marchés et aux moyens d'investissement dont ces pays ont besoin. La libéralisation des échanges et de l'investissement favorisera la croissance économique des pays en développement, et pourrait contribuer à faire sortir un grand nombre de personnes de la pauvreté. Elle peut également améliorer la protection de l'environnement dans les pays en développement grâce à la diffusion et la mise en œuvre de technologies moins polluantes, à la coopération pour la mise en place de bons systèmes de gouvernance et au soutien des producteurs dans les pays en développement pour qu'ils soient en mesure de répondre à la demande des consommateurs par des biens produits de façon durable. Toutefois, la mondialisation ne produira pas tous ses effets si les

¹⁴

nouvelles technologies, les capitaux et les marchés d'exportation ne bénéficient qu'aux pays où règnent des conditions permettant effectivement d'exploiter ces possibilités, tout en marginalisant les pays où ces conditions sont encore absentes. La coopération pour le développement contribue à aider les pays en développement, notamment les plus pauvres d'entre eux, à renforcer leurs capacités à exploiter pleinement les possibilités créées par la mondialisation et à réduire la pauvreté.

Les considérations sociales sont également importantes pour la poursuite du développement durable dans les pays de l'OCDE. La plupart des pays Membres ont réalisé d'importants progrès dans la mise en place de larges systèmes de protection sociale, d'enseignement et de santé, ainsi que d'une structure gouvernementale, juridique et institutionnelle très développée pour la prestation de ces services à leurs citoyens. La politique sociale des pays de l'OCDE est motivée de longue date par des considérations liées à l'équité et aux externalités sociales de la pauvreté, du chômage, du manque de qualifications et de la maladie. Les politiques dans ces domaines doivent s'adapter à l'évolution des circonstances et elles sont constamment revues, mais un cadre existe déjà pour répondre à un large éventail de besoins sociaux. Ces politiques témoignent d'une préoccupation permanente pour les besoins actuels et les perspectives futures, même si cette préoccupation n'est pas toujours formulée en termes de développement durable. Toutefois, les systèmes de protection sociale devront peut-être être ajustés de manière à contribuer à l'établissement des conditions nécessaires à une action plus résolue de préservation du patrimoine environnemental à long terme, et intégrer l'ajustement structurel que peuvent impliquer ces réformes.

Le niveau de richesse, l'infrastructure institutionnelle et les systèmes de protection sociale en place dans les pays de l'OCDE rendent, semble-t-il, l'objectif de durabilité environnementale plus facile à réaliser dans ces pays. Toutefois, l'expérience récente a montré que les changements requis dans les politiques et les comportements peuvent être difficiles à obtenir face à l'ignorance, à l'inertie et aux intérêts acquis. Ces dernières années, la notion de « capital social » est devenue populaire pour désigner les caractéristiques des sociétés et communautés qui facilitent l'action collective et notamment les mutations difficiles qui seront nécessaires pour assurer la durabilité environnementale (encadré 3).

Inadaptation des réactions : un déficit de connaissances et d'action

Les politiques en place n'ont pas permis jusqu'à présent de répondre à l'urgence des défis décrits ci-dessus, ce qui traduit des problèmes au niveau à la fois des *connaissances* et de *l'action*. Le manque de connaissances explique souvent les difficultés rencontrées pour évaluer les effets externes ou dans la prise de décisions sur la fourniture de biens publics. Par exemple, il existe d'importantes lacunes dans la compréhension des pressions qu'exercent les activités humaines

Encadré 3. Le capital social

Le capital social, selon la définition préconisée par l'OCDE, désigne les réseaux, normes communes, valeurs et interprétations qui facilitent la coopération à l'intérieur des groupes et entre groupes. On considère que les communautés et sociétés riches en capital social se caractérisent par des niveaux élevés de confiance mutuelle, de réciprocité, d'accord tacite sur les règles de la société et de cohésion sociale. Ces sociétés peuvent aussi faire preuve de plus d'efficacité dans la réalisation d'objectifs collectifs, notamment ceux qui concernent la protection de l'environnement. Dans les pays en développement, où le rôle des institutions officielles est moins développé, les structures informelles assurées par les familles, les amis et les communautés locales peuvent être essentielles pour assurer le bien-être, voire la survie. Bien que la notion de capital social soit pertinente aussi bien pour les pays développés que pour les pays en développement, elle semble particulièrement importante dans le contexte du développement et de l'éradication de la pauvreté et elle occupe une place de choix dans les travaux récents de la Banque mondiale.

Mais le concept de capital social est difficile à exprimer en pratique et à mesurer. Putnam (2001) a élaboré des indicateurs basés sur des statistiques : *i*) du degré de participation à la vie communautaire et institutionnelle ; *ii*) de l'engagement public (par exemple vote) ; *iii*) des activités communautaires bénévoles ; *iv*) de la sociabilité informelle (comme rendre visite à des amis) ; et *v*) de la confiance déclarée à l'égard d'autrui. Un certain nombre d'études donnent à penser que la sociabilité est corrélée avec la santé physique et psychique, de faibles taux de criminalité et l'efficacité des institutions gouvernementales.

Il n'apparaît pas toujours clairement comment la politique peut encourager l'accumulation de capital social, car celui-ci est principalement une caractéristique communautaire. Le soutien public des initiatives bénévoles et des organisations communautaires est une option, mais l'efficacité de ce type de mesures pour le développement du capital social est moins évidente que, par exemple, le fait d'élargir l'accès à l'enseignement supérieur pour enrichir le capital humain. Au stade actuel de développement du concept et de sa mesure, il est encore trop tôt pour déterminer si la durabilité sociale dépend du volume ou de la composition du capital social.

Une étude de l'OCDE sur le rôle du capital humain et social pour la croissance et le développement durable (OCDE, 2001f) analyse l'origine du concept, ses liens avec le capital humain, sa mesure et son incidence sur le bien-être.

sur les écosystèmes terrestres et marins, dans l'évaluation d'un ensemble de services assurés par les écosystèmes et dans la quantification des incidences sur la santé de divers dangers environnementaux. Les risques de dommages sérieux ou irréversibles appellent la prise en compte dans l'action gouvernementale de la notion de précaution¹⁶, mais l'insuffisance des informations sur l'ampleur des risques

16

en cause – ou sur le point à partir duquel des seuils critiques sont franchis – a souvent compliqué les décisions sur le degré « d'assurance » (au sens économique) qu'il y a lieu de prendre. Il est capital de combler ces lacunes pour pouvoir élaborer des objectifs d'action plus crédibles et mobiliser un large soutien en leur faveur. Les gouvernements des pays de l'OCDE, du fait des moyens de recherche dont ils disposent, ont d'importantes responsabilités à cet égard.

La difficulté rencontrée pour fournir une information détaillée et concise sur le développement durable est aussi un élément de ce déficit de connaissances. Il est désormais admis que le produit intérieur brut (PIB) n'est qu'un indicateur limité du bien-être des populations, dans la mesure où certaines activités qui contribuent au PIB diminuent le bien-être (par exemple, la pollution) tandis que d'autres peuvent réduire le niveau des ressources en-deça de leur seuil de régénération (si elles ne sont pas gérées de façon durable). Cette prise de conscience, toutefois, ne s'est pas encore traduite par l'établissement d'indicateurs détaillés combinant des informations sur les différents types d'actifs et les flux de revenus. Bien qu'un certain nombre de méthodologies et d'indicateurs aient été élaborés (encadré 4), il n'existe pas encore d'ensemble de données faisant autorité et qui synthétise ces différents axes de travail. L'élaboration de cet ensemble de données, et son utilisation dans le cadre d'un processus d'examen mutuel sont des priorités majeures pour mieux sensibiliser le grand public et identifier les points où les contraintes sont les plus fortes.

Dans de nombreux domaines, on dispose d'informations suffisantes sur lesquelles baser les politiques. L'action toutefois reste insuffisante. Plusieurs facteurs contribuent à ces déficits d'action :

- A l'égard des ressources collectives – comme le climat, la biodiversité et (dans certains cas) les ressources en eau potable – il y a peu d'incitation pour quelque pays que ce soit à agir de façon unilatérale. Dans ce cas, les coûts seraient supportés par le pays prenant l'initiative, alors que les retombées bénéficieraient à tous. La coopération entre pays, sur la base de leurs responsabilités collectives et en fonction de leurs moyens, est donc indispensable pour une action efficace.
- L'action a souvent été retardée par la crainte des conséquences à court terme des politiques visant à protéger l'environnement sur la répartition des revenus des ménages (c'est-à-dire le risque qu'elles pénalisent de façon excessive les faibles revenus), sur l'emploi (notamment lorsque les destructions d'emplois sont concentrées au plan local) et sur la compétitivité individuelle des entreprises et des secteurs. Un certain nombre d'options pratiques sont présentées dans le rapport afin de résoudre ces problèmes. Ces craintes ne sont pas l'apanage des politiques destinées à remédier aux problèmes de développement durable. Comme dans

Encadré 4. La mesure du développement durable

Une bonne partie des travaux récents sur la mesure du progrès sur la voie du développement durable a porté sur des questions spécifiques, comme la mesure du changement climatique ou les incidences environnementales et sociales de secteurs particuliers comme l'agriculture, l'énergie et les transports. La mesure du développement durable au niveau des grands agrégats nécessite toutefois une intégration générale des indicateurs des évolutions économiques, environnementales et sociales.

Un moyen de réaliser cette intégration est d'élargir le cadre traditionnellement utilisé pour la mesure de l'activité économique, celui des comptes nationaux. Des extensions de ces comptes au domaine environnemental sont actuellement en cours. Elles visent à retracer les évolutions des actifs environnementaux, et à mettre en évidence les transactions liées à l'environnement (par exemple dépenses de réduction et de maîtrise de la pollution). Des extensions en direction du domaine social pourraient également permettre le rattachement de comptes qui mesurent l'emploi, le capital humain, et la répartition du revenu et de la consommation des ménages entre les divers groupes socio-économiques. La mesure du capital naturel et humain nécessite des données à la fois monétaires et physiques. Bien que les travaux dans ces domaines aient progressé¹, la mise en place d'une comptabilité nationale intégrant pleinement tous ces éléments reste un objectif à moyen ou long terme. A plus court terme, cette intégration doit passer par des méthodes complémentaires.

Comme les indicateurs dans chacune des trois dimensions du développement durable sont bien au point, une méthode consiste à choisir un petit ensemble d'indicateurs pour chacune de ces dimensions, afin de retracer les principales tendances du développement durable, comme le font déjà certains pays Membres de l'OCDE. Un ensemble préliminaire d'indicateurs de ce type pour les pays de l'OCDE est décrit dans la publication OCDE (2001e). Ceux-ci se répartissent en *indicateurs de ressources* (qui mesurent les niveaux et variations des actifs économiques, environnementaux et sociaux²) ; et *indicateurs de résultats* (qui retracent les aspects quantitatifs et qualitatifs du développement selon un large éventail de points de vue, notamment répartition des revenus, santé et qualité de l'environnement)³. La liste fournit une illustration de cette approche, qui repose sur des indicateurs disponibles pour la plupart des pays Membres de l'OCDE et qui pourrait être utilisée de façon systématique dans les travaux de l'OCDE (y compris dans les études de performances). Il ne s'agit pas cependant d'en faire un ensemble définitif et normatif devant être utilisé dans chaque pays, mais plutôt d'une base pour des travaux futurs.

Une autre approche en cas d'utilisation d'un ensemble limité d'indicateurs consiste à les regrouper en un indicateur unique. Certains de ces indicateurs agrégés utilisent des pondérations physiques ou subjectives pour combiner les tendances des différentes variables (par exemple l'*Indice Planète vivante* du WWF et al., 2000). D'autres sont basés sur une évaluation monétaire des différents actifs et flux, et sont étroitement intégrés au système des comptes nationaux. C'est notamment le cas des concepts de PIB vert et d'épargne véritable. Le concept d'épargne véritable consiste à déduire de l'épargne, selon sa définition traditionnelle, le coût estimé de l'épuisement et de la dégradation d'un éventail d'actifs environnementaux et à ajouter les estimations des investissements en capital humain. Un avantage du concept d'épargne véritable est que des niveaux systématiquement

Encadré 4. La mesure du développement durable (suite)

négatifs peuvent être interprétés comme une indication de tendances non durables. Toutefois, cette approche pose des problèmes d'affectation de valeurs monétaires à l'épuisement et à la dégradation d'un éventail de ressources.

1. L'OCDE et d'autres organisations coopèrent à la préparation d'un manuel révisé pour la compilation du *Système de comptabilité économique et écologique intégrée*, à paraître en 2001.
2. Les *indicateurs de ressources* sélectionnés dans OCDE (2001e) couvrent l'évolution de la qualité de l'air (progression des émissions de CO₂ ou de GES et intensités d'émission de NO_x et SO_x) ; les évolutions des ressources en eau (intensité de consommation d'eau) ; les évolutions des sols et des écosystèmes (variations dans l'utilisation des sols) ; les évolutions de la biodiversité (zones protégées) ; les évolutions dans la consommation de ressources énergétiques (croissance de la consommation de ressources énergétiques) ; les évolutions nettes des actifs produits (évolution de la valeur du stock de capital net) ; les évolutions nettes des actifs financiers (ratio solde des opérations courantes/PIB) ; le progrès technologique (taux de progression de la productivité multifactorielle) ; les évolutions du stock de capital humain (évolutions dans les proportions de la population ayant des qualifications secondaires supérieures/tertiaires) ; l'investissement dans le capital humain (progression des dépenses d'éducation) ; l'amortissement du capital humain (taux de chômage standardisés).
3. Les *indicateurs de résultats* retenus dans OCDE (2001e) couvrent la consommation (dépenses de consommation finale des ménages, par habitant) ; la consommation durable (intensités de production de déchets) ; la répartition des revenus (rapport des déciles D9/D1 ou coefficient de Gini) ; la santé (espérance de vie ou espérance de vie sans handicap, dépenses de santé liées à l'environnement) ; la situation professionnelle/emploi (rapport emploi/population) ; l'éducation (taux de scolarisation).

d'autres domaines, l'ajustement structurel qu'implique ces politiques sera plus aisé à mettre en œuvre dans les pays qui ont su trouver les meilleures réponses aux besoins sociaux les plus urgents.

- Comme souvent les problèmes de développement durable sont interdisciplinaires et s'inscrivent dans la durée, les pouvoirs publics ne sont pas toujours bien armés pour y faire face. Les politiques en faveur du développement durable entrent en général dans les attributions de plusieurs ministères, d'où le besoin d'une meilleure intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux (par exemple dans des secteurs spécifiques tributaires de ressources naturelles). Le fait que certaines menaces qui pèsent sur le développement durable soient à très longue échéance impose également la prise en compte dans les décisions d'une possible apparition de phénomènes irréversibles (par exemple élimination de

déchets toxiques, extinction d'espèces, etc.) ou extrêmes (par exemple inondations, tempêtes). L'évaluation et la gestion des risques sont un élément clé dans l'élaboration de politiques de développement durable.

- Bien que les gouvernements de l'OCDE aient des responsabilités majeures dans l'action en faveur du développement durable, les progrès seront plus importants avec la participation et le soutien du grand public, des consommateurs, des entreprises et de la société civile. Les entreprises peuvent jouer un rôle important en adoptant et diffusant des pratiques durables à l'échelle mondiale, et dans de nombreux cas elles semblent par leur action en avance sur les gouvernements. Les groupes organisés au sein de la société civile peuvent également jouer un rôle en identifiant les problèmes clés et en facilitant l'adaptation. Le fait de donner aux consommateurs des informations sur les caractéristiques environnementales des biens et services qu'ils acquièrent et de les sensibiliser aux conséquences de leurs décisions facilitera les changements dans les modes de consommation. Les gouvernements ont une importante responsabilité dans l'instauration des conditions nécessaires pour encourager des changements de comportement qui contribuent au développement durable, et dans la mise à disposition des informations nécessaires à une véritable participation.

Un cadre pour les politiques de développement durable : principales actions requises

Une stratégie globale est nécessaire pour combler les déficits en matière de connaissances et d'action. Les gouvernements des pays de l'OCDE doivent montrer l'exemple. Ils doivent notamment refondre leurs moyens d'action pour davantage utiliser les mécanismes du marché, tenir compte des impératifs d'intégration des différents objectifs dans leurs décisions, et mieux considérer les intérêts des pays en développement. Le progrès nécessite également un programme ciblé, donnant une priorité particulière aux domaines dans lesquels les risques de modes de développement non durable sont les plus grands, comme le changement climatique et la gestion des autres ressources naturelles. Des recommandations destinées à rendre plus efficaces les interventions publiques sont présentées ci-après, et explicitées plus en détail dans le corps du rapport. Toutes ces recommandations ne s'appliquent ni à l'ensemble des pays de l'OCDE, ni à toutes les situations. Les différences dans les priorités et les conditions institutionnelles devront être prises en compte pour assurer leur mise en œuvre efficace. Néanmoins, si elles sont globalement appliquées, ces recommandations constituent un cadre concret pour progresser sur la voie du développement durable dans tous les pays de l'OCDE.

C'est aux pays Membres eux-mêmes qu'appartient clairement la responsabilité de la mise en œuvre. Cependant, l'OCDE peut pour sa part contribuer largement à soutenir leurs efforts. Elle peut servir de cadre à des discussions libres sur ces problèmes et permettre aux Membres de s'entendre sur des positions communes en dehors des enceintes de négociation. Elle peut aussi aider à suivre les progrès sur la voie du développement durable, à collecter des informations comparables dans des domaines clés, comme les indicateurs des subventions et leurs effets, à élaborer des recommandations sur les caractéristiques des politiques de développement durable, à analyser l'incidence socio-économique et environnementale des différentes politiques et à réexaminer périodiquement les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques nationales, au moyen de son système d'examen mutuel.

Mettre les marchés au service du développement durable

On devrait pouvoir sensiblement élargir dans toute la zone de l'OCDE l'utilisation d'instruments basés sur le marché et réformer les programmes de soutien, de manière à ce que les signaux donnés par les prix soient plus en accord avec l'objectif du découplage entre les pressions sur l'environnement et la croissance économique. Plusieurs objectifs environnementaux pourraient être réalisés de façon économiquement plus efficace au moyen d'instruments fondés sur le marché, ce qui nécessiterait notamment l'élimination des externalités et des dysfonctionnements du marché par un recours accru à la fiscalité environnementale et aux systèmes de permis négociables, et la suppression des dysfonctionnements de l'action publique par une réforme des aides qui sont préjudiciables pour l'environnement. Les obstacles à ces réformes peuvent être surmontés par une coordination internationale renforcée, par des interventions ciblées, comme le fait d'indemniser ceux qui sont les plus touchés par les réformes d'une manière qui ne nuise pas à l'efficacité environnementale des instruments fondés sur le marché, et par des mesures générales, comme la progressivité dans l'introduction des réformes et des programmes, pour gagner l'adhésion du public. Dans la pratique, les instruments fondés sur le marché devront être associés à d'autres interventions telles que les réglementations, les accords volontaires et l'information. Plusieurs possibilités existent pour accroître l'efficacité de tous ces outils.

- Prendre en compte les externalités et les dysfonctionnements du marché par un recours accru à la fiscalité environnementale et aux permis négociables. Le choix et la conception des instruments seront fonction des circonstances nationales et du problème considéré, mais il s'agira d'agir :
 - En fixant des taux d'imposition qui soient compatibles avec les objectifs environnementaux, par exemple en introduisant de nouvelles taxes sur

- certaines produits et procédés (notamment sur ceux qui ne sont actuellement pas taxés) et en ciblant mieux les taxes qui sont en vigueur.
- En étendant l'utilisation des systèmes de permis négociables dans la lutte contre les problèmes planétaires (par exemple, changement climatique), régionaux (par exemple, eutrophisation) ou nationaux (par exemple, problèmes locaux de pollution atmosphérique).
 - En réduisant les exonérations de taxes environnementales et les restrictions sur les systèmes de permis négociables, qui en sapent l'efficacité.
 - En utilisant le produit de ces instruments en accord avec les priorités nationales. Cela pourrait inclure des mesures pour faciliter l'ajustement et gagner l'adhésion du public à ces instruments, la priorité étant donnée à la réduction d'autres taxes qui provoquent davantage de distorsions. Si ces recettes sont utilisées pour financer des programmes environnementaux spécifiques, il conviendra de réexaminer périodiquement ces dispositions pour s'assurer qu'elles ne faussent pas les priorités budgétaires et, de la même manière, de limiter les droits acquis sur les permis négociables afin de réduire le plus possible les distorsions de la concurrence.
 - Corriger les dysfonctionnements de l'action publique en réformant les programmes de soutien qui sont préjudiciables pour l'environnement en :
 - Éliminant progressivement les subventions qui sont préjudiciables pour l'environnement, et en veillant à ce que celles qui sont maintenues soient compatibles avec la réalisation d'améliorations spécifiques des performances environnementales.
 - S'assurant que les retombées positives des paiements de soutien au titre des services environnementaux l'emportent sur les coûts de prestation, et en veillant à la transparence de l'évaluation des coûts et avantages.
 - Améliorer l'efficacité des autres mesures en :
 - Prenant en considération l'ensemble des avantages et coûts économiques, sociaux et environnementaux escomptés du fait des réglementations proposées.
 - Renforçant l'efficacité environnementale des mécanismes volontaires, par des dispositions en matière de suivi, de vérification et de contrôle.
 - Éduquant et informant les producteurs et les consommateurs pour mieux les sensibiliser aux conséquences environnementales et sociales de leurs choix, tout en veillant à ne pas créer d'effets involontaires sur les échanges.
 - Prendre en compte les effets possibles sur l'emploi et sur la répartition des revenus de politiques environnementales plus ambitieuses, et faciliter le reclassement des travailleurs affectés par ces réformes, par des mesures sur le marché du travail (par exemple soutien des revenus, aide à la recherche

d'un emploi et au recyclage) et d'autres interventions qui concourent à la flexibilité et au bon fonctionnement des marchés du travail.

Renforcer la prise de décisions

Les gouvernements doivent également montrer l'exemple dans l'action en faveur du développement durable. Ils doivent donc centrer leurs processus internes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques sur l'intégration plus efficace des trois dimensions du développement durable (économique, environnementale et sociale), sur l'amélioration de leur capacité générale à appuyer le développement durable et sur la définition de mécanismes transparents et productifs de dialogue avec la société civile.

- Améliorer la capacité d'intégration des politiques à tous les niveaux des gouvernements :
 - En veillant à ce que les considérations clés, dans les domaines économique, environnemental et social, soient intégrées dans l'analyse, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles, avant que les décisions soient prises, au moyen d'outils tels que les études d'impact environnemental, social et réglementaire ainsi que d'analyses coûts-avantages.
 - En veillant à ce que les meilleurs avis scientifiques sur les questions de développement durable soient coordonnés au niveau le plus élevé possible au sein du gouvernement et communiqués aux décideurs au moment où ils en ont besoin.
 - En coopérant au plan international à l'élaboration d'approches communes destinées à faire en sorte que les politiques économiques, sociales et environnementales se renforcent mutuellement.
 - En développant au sein du gouvernement la capacité à utiliser les technologies de l'information et des communications pour assurer une coordination efficace entre les ministères.
- Améliorer la transparence et la participation du public à tous les niveaux des gouvernements :
 - En permettant la participation effective des entreprises, des travailleurs, des consommateurs et des organisations non-gouvernementales aux débats sur les modes de production et de consommation, de manière à faciliter la transition vers le développement durable.
 - En donnant au public un accès à l'information et à des moyens efficaces de faire entendre sa voix (par exemple procédures judiciaires).

Exploiter les possibilités de la science et de la technologie

Le progrès scientifique et l'évolution technologique sont des facteurs importants sur lesquels reposent les améliorations de la productivité et des niveaux de vie. Les nouvelles technologies offrent des perspectives considérables de découplage entre la croissance économique et la dégradation à long terme de l'environnement. Mais rien ne garantit que les innovations interviendront au moment et dans les domaines où elles sont les plus nécessaires, ni que leur prix reflétera l'ensemble des externalités environnementales et sociales qui leur sont associées. Les gouvernements doivent créer un environnement qui donne les signaux adéquats aux innovateurs et utilisateurs de procédés technologiques, au niveau national et international ; pour financer la recherche fondamentale et pour soutenir les initiatives du secteur privé de façon appropriée.

- Assurer des incitations permanentes en faveur de l'innovation et de la diffusion de technologies propres à favoriser les objectifs de développement durable, en utilisant plus largement les approches fondées sur le marché dans le cadre de la politique d'environnement. Lorsque les instruments du marché ne conviennent pas, appliquer des normes de performance plutôt que des mesures qui imposent et soutiennent des technologies spécifiques.
- Soutenir la recherche fondamentale à long terme par des aides financières et un effort de renforcement des capacités (par exemple, le développement de centres d'excellence). Développer les recherches sur les écosystèmes, la valeur des services qu'ils fournissent, l'incidence à long terme de l'activité humaine sur l'environnement et les effets sur l'emploi des nouvelles technologies.
- Remédier aux conséquences environnementales et sociales non souhaitées de la technologie, en dissociant au sein de l'administration publique les responsabilités en matière de *promotion* de la technologie de celles concernant la *protection* de la santé, de la sécurité et de l'environnement.
- Soutenir les activités de recherche appliquée lorsqu'elles sont clairement dans l'intérêt de la collectivité (par exemple, protection de la santé publique et de l'environnement) et ont peu de chances d'être assurées par le secteur privé :
 - En coopérant avec le secteur privé pour développer et diffuser de nouvelles technologies.
 - En facilitant les collaborations secteur public/secteur privé et interentreprises avec les concepteurs de technologies et de pratiques moins polluantes.

- En recherchant des possibilités d'un renforcement de la collaboration internationale en matière de recherche, notamment sur les problèmes cruciaux du développement durable.
- En permettant la concurrence entre technologies susceptibles de remplir le même objectif, et en assurant l'égalité d'accès aux « possibilités d'apprentissage » (par exemple marchés de niche protégés et autres dispositifs similaires) aux investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers.

Gérer les interactions avec l'économie mondiale

Les échanges et les flux de capitaux au niveau international contribuent à la croissance et au développement et donnent les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs sociaux et environnementaux. Lorsque les politiques dans le domaine des échanges et de l'investissement et les politiques sociales se complètent, la contribution de chacune d'entre elles au développement durable est améliorée. Les pays de l'OCDE devraient renforcer cette cohérence, tant au niveau des mécanismes nationaux que dans les négociations internationales. Pour que les pays en développement puissent connaître une croissance durable du point de vue social et environnemental, ils ont besoin d'un meilleur accès aux marchés des pays de l'OCDE et d'un soutien actif par ces derniers de leurs efforts de renforcement des capacités.

- Renforcer la cohérence entre leurs politiques commerciales, sociales et environnementales :
 - En réformant les mesures nationales qui faussent les échanges et entraînent également des dommages pour l'environnement.
 - En évaluant les incidences environnementales et sociales de la libéralisation des échanges et de l'investissement ainsi que des mesures d'incitation visant à attirer l'investissement direct étranger, et en mettant au point à cet effet des méthodologies adaptées ou en affinant les méthodologies existantes.
 - En élaborant des approches concrètes pour que les disciplines en matière d'échanges et d'investissement et les instruments de la politique environnementale et sociale continuent de se compléter mutuellement.
 - En encourageant l'utilisation de codes de conduite environnementaux et sociaux par le secteur privé ; en mettant en place un cadre réglementaire et institutionnel qui soutienne l'activité du secteur privé ; et en faisant mieux connaître et mettre en œuvre efficacement les instruments de l'OCDE relatifs aux entreprises multinationales, au gouvernement d'entreprise et à la lutte contre la corruption.

- Conforter les possibilités et les capacités qu'ont les pays en développement de connaître une croissance qui renforce la protection de l'environnement et le développement social :
 - En améliorant les débouchés des pays en développement, notamment dans les secteurs où il est le plus probable que la libéralisation économique bénéficie au développement durable.
 - En examinant leurs politiques économiques et environnementales par rapport à l'objectif de réduction de la pauvreté.
 - En encourageant la mise en œuvre des objectifs de développement international énoncés dans le rapport du CAD intitulé « Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle ». Dans la poursuite de ces objectifs, la plupart des pays de l'OCDE sont guidés par le critère largement accepté de 0.7 % du PNB comme niveau approprié de l'APD.
 - En continuant d'aider les pays les plus pauvres afin qu'ils améliorent leur capacité de participer au développement durable de l'économie mondiale. Il s'agit notamment d'établir les cadres politiques et institutionnels nécessaires pour attirer des flux de capitaux privés dans ces pays, tout en minimisant les incidences environnementales ou sociales négatives de ces flux, et de fournir un soutien adéquat à la coopération technologique.
 - Lorsque les ressources de la coopération pour le développement sont utilisées pour soutenir la fourniture de biens publics mondiaux (notamment dans le domaine du changement climatique), en privilégiant les activités qui présentent des avantages évidents sur le plan local et qui ont aussi des retombées positives aux niveaux régional et mondial.

Faire face au changement climatique

Le changement climatique appelle une action particulièrement urgente, notamment une solide coopération internationale et une action dynamique des pays de l'OCDE qui doivent agir rapidement pour atteindre les niveaux de réduction envisagés dans le cadre du Protocole de Kyoto. Les pays de l'OCDE doivent mieux aligner leurs politiques intérieures sur les objectifs relatifs au changement climatique. Ils doivent aussi introduire des mesures fondées sur le marché, comme des systèmes de droits d'émission négociables, des taxes sur le carbone et des réformes des subventions, en les associant à des programmes ciblés de développement et de diffusion des technologies (par exemple, sources d'énergies à faibles émissions de carbone). Enfin, ils doivent élaborer des politiques de réduction à long terme et renforcer leurs partenariats avec les pays en développement, de manière à stabiliser les concentrations à des niveaux qui évitent toute interférence dangereuse avec le système climatique.

- Adopter une démarche globale pour l'atténuation des effets sur le climat :
 - En étendant l'effort d'atténuation à toutes les sources de gaz à effet de serre et à tous les puits permettant le captage du carbone.
 - En prenant en compte dans les politiques sur le climat à la fois les retombées indirectes des politiques d'atténuation et les avantages pour le climat des autres politiques (par exemple, efficacité et diversification énergétique).
 - En réformant les aides qui ont pour effet d'augmenter les émissions ou de réduire le captage par des puits, notamment dans les secteurs des transports, de l'énergie et de l'agriculture, et en envisageant des mesures pour faciliter l'ajustement.
 - En évaluant et faisant connaître les conséquences pour le changement climatique de l'aide fournie par les organismes de crédits à l'exportation.
 - En soutenant les projets de recherche et de développement technologique qui suppriment les obstacles à l'adoption de technologies énergétiques à meilleur rendement et de sources d'énergie à moindre intensité de carbone, de même que la recherche sur les ajustements sociaux susceptibles de découler des réorientations des politiques.
 - En mettant au point des approches cohérentes pour contrôler et suivre les émissions, pour assurer la transparence des processus de déclaration, vérification et examen, et pour améliorer le respect des dispositions.
 - En élaborant des stratégies d'adaptation pour réduire l'exposition aux risques liés au changement climatique et faciliter la transition vers des modes de vie qui soient moins vulnérables face aux incidences du climat.
 - Accroître la sensibilisation au changement climatique, à ses incidences, aux coûts et avantages des initiatives politiques, par l'information et le dialogue avec les collectivités et les secteurs les plus touchés, de manière à faciliter la transition vers de nouvelles formes de travail et de consommation.
- Concevoir des politiques destinées à orienter à long terme l'effort d'atténuation, de manière à stabiliser les concentrations à des niveaux évitant toute interférence dangereuse avec le système climatique :
 - En identifiant et évaluant des limites d'émissions compatibles avec les objectifs de la Convention-cadre sur les changements climatiques.
 - En encourageant la participation des pays en développement aux politiques d'atténuation – étape essentielle pour réduire le changement climatique à long terme.

- En utilisant diverses formes d'aide financière et technique pour contribuer au renforcement de l'aptitude des pays en développement à mettre en œuvre des politiques d'adaptation et d'atténuation dans le domaine climatique.

Gérer les ressources naturelles

Les ressources naturelles fournissent les matières premières nécessaires à l'activité économique et assurent les fondements de la vie elle-même. Toutefois, nombre des services écologiques fournis par les ressources naturelles ne peuvent être aisément pris en compte dans les prix sur le marché. La gestion durable des ressources naturelles exige la recherche du juste prix, qui tienne compte à la fois de leurs valeurs d'usage et de non-usage. Les gouvernements devraient examiner les politiques actuelles afin d'assurer que les marchés servent mieux les objectifs de conservation et de renforcer leurs capacités de recherche, de contrôle et de mise en œuvre. Ils devraient également accroître leurs efforts pour aider les pays en développement à renforcer leur capacité de gérer de façon durable leurs propres ressources naturelles.

- Améliorer la base de connaissances pour la prise de décisions :
 - En encourageant la recherche sur les seuils environnementaux intrinsèques des ressources renouvelables, sur les méthodes de mesure des valeurs non marchandes des ressources naturelles et sur les technologies qui utilisent ou recyclent de façon plus efficiente les ressources naturelles.
 - En mettant au point des indicateurs et des techniques pour évaluer l'état des ressources naturelles, leur utilisation et les variables qui l'influencent (comme les prix et les subventions), les relations entre les ressources naturelles et les personnes qui en dépendent directement, et les incidences socio-économiques des réformes.
- Faire en sorte que les marchés contribuent davantage aux objectifs de conservation :
 - En utilisant plus largement les taxes liées à l'environnement, les permis négociables et d'autres mécanismes du marché pour la gestion des ressources naturelles.
 - En élaborant des méthodes pour la prise en compte des services écologiques dans les décisions affectant les ressources naturelles.
 - En encourageant la création de marchés pour les biens et services produits de façon durable (par exemple éco-tourisme), par la clarification des droits de propriété, la diffusion de l'information et la mise en place d'institutions chargées de faire respecter les contrats.

- En réformant les subventions qui encouragent la surexploitation des ressources naturelles et en rendant transparentes les subventions croisées. Lorsqu'il est envisagé un soutien de services liés à l'environnement fournis par des ressources naturelles, il convient d'en clarifier les bénéfices pour la collectivité et d'en expliciter les raisons.
- Lors de la planification d'investissements dans les infrastructures d'aménagement des ressources naturelles (par exemple, les systèmes d'irrigation et les réseaux publics d'alimentation en eau), en utilisant des analyses coûts-avantages pour l'évaluation des projets qui tiennent compte des incidences les plus importantes, et en faisant de la récupération intégrale des coûts correspondants aux avantages tirés par le secteur privé un objectif à long terme.
- En remédiant aux conséquences sociales négatives des modifications des politiques d'environnement – comme les incidences sur la répartition des revenus, sur l'emploi dans certaines industries – de façon à faciliter l'ajustement structurel. Pour la tarification des ressources naturelles, assurer un soutien direct des revenus des utilisateurs les plus démunis plutôt que des péréquations tarifaires ou des réductions fiscales comme moyen de réalisation des objectifs sociaux.
- Réduire les flux de déchets, par exemple en sensibilisant davantage le public aux différents moyens de réduire les déchets ménagers, en encourageant les innovations dans les produits (par des concours par exemple) qui réduisent les déchets ou augmentent les taux de recyclage, en réorientant les marchés publics vers des produits qui génèrent moins de déchets, en fixant pour l'évacuation des déchets des redevances qui reflètent l'intégralité des coûts et en réduisant les obstacles au développement de marchés pour les produits recyclés.
- Intensifier la coopération avec les pays en développement dans le renforcement de leurs capacités de gestion des ressources naturelles en aidant :
 - Au financement de la formation et à l'acquisition des technologies nécessaires à une gestion durable des ressources naturelles.
 - A la clarification des droits de propriété et des droits d'occupation sur les ressources naturelles, notamment ceux des sociétés indigènes.
 - A l'étude des moyens qui permettraient aux membres les plus pauvres de la collectivité d'avoir un accès équitable aux ressources naturelles ou aux avantages qui en sont tirés.
 - A l'élaboration de règles justes et équitables pour le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Notes

1. Agence internationale de l'énergie (AIE) ; Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN) ; Conférence européenne des ministres des transports (CEMT) ; et Centre de développement de l'OCDE.
2. La Conférence de Rio sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992 – qui a approuvé le programme Action 21, la Déclaration de Rio et un certain nombre de conventions – est à l'origine pour une large part des travaux sur le développement durable aux échelons international, national et local. C'est ainsi que des Stratégies de développement durable ont été adoptées dans plusieurs pays et qu'a été créée la Commission du développement durable des Nations Unies, chargée de suivre les progrès dans la mise en œuvre des engagements de Rio.
3. Par exemple, les politiques destinées à instaurer un système financier solide et dynamique – sous réserve d'une supervision et d'une réglementation efficaces – contribuent de façon vitale au développement durable, en améliorant les résultats économiques et en permettant aux économies de faire face aux problèmes structurels. Voir « Les marchés financiers et le développement durable » DAFPE/CMF(2001)17/FINAL.
4. Par exemple, il a été montré que le capital humain était un déterminant important de la croissance économique, un allongement d'une année des études se traduisant par environ 6 % de PIB de plus à long terme (OCDE, 2001*b*). Selon le même rapport, les politiques qui contribuent à l'adaptation des systèmes d'enseignement et de formation à l'évolution des besoins de qualifications, de même que les mesures destinées à réorganiser l'activité au sein des entreprises, sont également indispensables pour permettre aux pays d'exploiter le potentiel de croissance de la nouvelle économie.
5. Les politiques sociales qui donnent la priorité à l'intégration sur le marché du travail des bénéficiaires de transferts – en investissant dans leurs capacités de participation à une société moderne – sont un exemple de politiques contribuant à accroître la cohérence des objectifs sociaux et économiques.
6. Dans les pays non membres, la demande d'énergie et le kilométrage parcouru par les véhicules à moteur devraient augmenter de 113 % et 240 % respectivement.
7. Sur la période 2000-2020, la part des pays non membres de l'OCDE dans le PIB mondial (aux taux de change du marché) devrait passer de moins de 20 % à 25 % (OCDE, 2001*c*).
8. L'indice « d'empreinte écologique » du WWF *et al.* (2000) mesure les hectares de surfaces biologiquement productives nécessaires pour produire les aliments et le bois consommés par les individus, fournir la place nécessaire à l'infrastructure et absorber les quantités de dioxyde de carbone émises par la combustion d'énergies fossiles. Selon cet indice, l'empreinte écologique par habitant est près de quatre fois plus élevée dans les pays de l'OCDE que dans les pays non membres.

9. Ainsi, plusieurs accords internationaux relatifs aux ressources biologiques marines, tels que l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, ne sont pas encore entrés en vigueur (voir OCDE, 2000). De la même manière, l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, qui fait partie intégrante du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, n'a à ce jour été ratifié que par 19 pays, alors que 25 ratifications sont nécessaires.
10. L'indice « Planète vivante » – élaboré par le WWF, le PNUD et d'autres organisations – est une moyenne simple de trois indices qui mesurent les variations des populations d'espèces animales dans les écosystèmes forestiers, dulçaquicoles et marins (WWF *et al.*, 2000).
11. Quantité maximale d'une ressource renouvelable qui peut être prélevée pendant une durée indéfinie sans entraîner de diminution du stock, en supposant que les prélèvements et la mortalité naturelle sont contrebalancés par des taux stables de reproduction et de croissance.
12. Le stress hydrique est considéré comme moyen-élevé (ou élevé) lorsque le ratio des prélèvements d'eau (moins l'eau restituée) rapportés au stock de ressources renouvelables dépasse 20 % (ou 40 %) (OCDE, 2001c).
13. Les dangers pour la santé humaine liés à l'environnement les plus fréquemment mentionnés concernent l'alimentation en eau des ménages, les services collectifs d'assainissement, les conditions de maternité et l'alimentation. Il existe également certains risques pour la santé du fait des rejets industriels et agricoles dans l'eau, l'air et les aliments, qui entraînent des affections respiratoires et cardio-vasculaires, des cancers et d'autres maladies.
14. Les maladies infectieuses imposent déjà un fardeau dévastateur à certains pays parmi les plus pauvres. L'espérance de vie à la naissance dans les 29 pays d'Afrique les plus touchés par le SIDA devrait passer de plus de 50 ans au début des années 1980 à 47 ans en 2000-2005, soit 9 ans de moins que n'aurait été l'espérance de vie en l'absence de cette maladie (www.popin.org/pop1998/6.htm).
15. Ces objectifs couvrent le bien-être économique, le développement social et la régénération de l'environnement. Il s'agit avec ces objectifs de réduire de moitié la proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour d'ici 2015 ; de scolariser d'ici 2015 tous les enfants dans l'enseignement primaire ; d'éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 ; de réduire des deux tiers la mortalité infantile et juvénile d'ici 2015 ; de réduire de trois quarts les taux de mortalité liés à la maternité d'ici 2015 ; d'assurer d'ici 2015 un accès aux services de santé génésique à tous ceux qui en ont besoin ; et d'appliquer d'ici 2005 des stratégies nationales axées sur le développement durable de manière à réparer d'ici 2015 les dommages causés aux ressources environnementales (FMI *et al.*, 2000a).
16. L'idée de « précaution » figure déjà dans plusieurs instruments à l'échelon international. Différentes expressions sont apparues dans les négociations de ces textes pour donner corps à cette idée (par exemple « *principe* de précaution », « *démarche* de précaution », etc.).

Références

- AIE (1999),
World Energy Outlook 2000, OCDE/AIE, Paris.
- GIEC [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat] (2001a) « Summary for Policymakers – A Report of Working Group I of the Intergovernmental Panel on Climate Change » (Également appelé « Climate Change 2001 : The Scientific Basis »), Genève.
- GIEC (2001b)
« Summary for Policymakers – Climate Change 2001 : Impacts, Adaptation and Vulnerability », A Report of Working Group I of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Genève.
- OCDE (2000),
Pour des pêcheries responsables. Implications économiques et politiques, Paris.
- OCDE (2001a),
Ligne directrice du CAD pour la réduction de la pauvreté, à paraître, Paris.
- OCDE (2001b),
La nouvelle économie : mythe ou réalité ?, à paraître, Paris.
- OCDE (2001c),
Les perspectives de l'environnement de l'OCDE, Paris.
- OCDE (2001d),
Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI^e siècle, Paris.
- OCDE (2001e),
Développement durable : les grandes questions, à paraître, Paris.
- OCDE (2001f),
Du bien-être des nations : le rôle du capital humain et social, à paraître, Paris.
- Pearce, David and Edward B. Barbier (2000),
Blueprint for a Sustainable Economy, Earthscan Publications Ltd, Londres.
- Putnam, Robert (2001),
« Social Capital : Measurement and Consequences », dans J.F. Helliwell (ed.), *The Contribution of Human and Social Capital to Sustained Economic Growth and Well-Being : International Symposium Report*, Développement des ressources humaines Canada et OCDE, Ottawa, pp. 117-135, à paraître.
- Banque Mondiale (2000),
Rapport sur le développement dans le monde, Washington, DC.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987),
Notre avenir à tous, Oxford University Press, Oxford.
- WWF International (Fonds mondial pour la nature), PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature, Redefining Progress, et Centre for sustainability Studies (2000), *Rapport « planète vivante »*, 2000, WWF International, Gland, Suisse, www.panda.org/livingplanet/lpr00/download.cfm.

PUBLICATIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(00 2001 31 2 P) – No. 81212 2001